



## **CTPM du 28 juin 2011**

### **Point n°1 création de l'agence nationale des voies navigables**

#### **Intervention CFDT**

#### **Nous revenons de loin !**

Depuis le 22 juillet 2010, date de l'annonce par le directeur de cabinet du ministre Borloo de sa volonté de transférer les services de navigation, leurs personnels et le domaine public avec ses annexes, nous aurions pu comme il l'était annoncé, disposer d'un calendrier favorable pour négocier et concerter sur cette volonté.

Au lieu de cela, les tergiversations initiales de l'administration et du cabinet ministériel conjuguées au changement de gouvernement et de ministre ont abouti, malgré les interventions syndicales, à la lettre de la ministre, le 29 mars, à chacun des agents. Cette lettre confirmait la décision de transfert dans toute son ampleur et le transfert des personnels à l'EPIC VNF sous l'autorité de son directeur général.

Face à cette décision, les organisations syndicales, en intersyndicale, ont su proposer aux personnels des actions de mobilisations notamment les 2 et 3 mai pour montrer leur détermination de ne pas se laisser faire de la sorte.

Ces mobilisations ont démontré les capacités de blocage des circulations sur les voies d'eau et ont amené le nouveau cabinet ministériel à s'engager sur la voie de la négociation pour sortir par le haut de cette crise.

Les négociations ont commencé dès le 3 mai. Le directeur de cabinet adjoint en charge du dossier y a annoncé alors que tout était négociable. Tout sauf la volonté d'assurer le développement de la voie d'eau via une structure unique. Tout sauf la volonté de répondre aux objectifs ambitieux du Grenelle de l'environnement dans ce domaine (continuité écologique, augmentation de la part du fret fluvial, gestion hydraulique et hydro électrique...).

Par contre le calendrier, lui, est resté très serré avec la volonté de déposer un texte de loi rapidement pour engager le débat parlementaire en octobre. Après avoir écarté sans débat un renforcement de la mise à disposition des services à l'œuvre, par celle de chacun des personnels, après avoir écarté non sans débats le service à compétence nationale et l'établissement public industriel et commercial dans sa forme actuelle, nous sommes entrés dans de nouvelles discussions autour de la nature d'un nouvel établissement public d'accueil de l'ensemble des services (services déconcentrés de la navigation et VNF) et des personnels (SN et VNF).

Le choix d'un établissement public s'appuyait, de fait, pour nos interlocuteurs sur leur volonté de maintenir une réelle autonomie à la voie d'eau notamment dans la perception et l'utilisation de ses recettes.

Les débats sur la forme juridique de l'établissement public entre EPA et EP sui générés ont finalement, sous la pression des organisations syndicales et de nouvelles mobilisations les 6 et 7 juin, conduit le cabinet ministériel à retenir l'Etablissement Public Administratif qui apporte de plus grandes garanties aux personnels de nos services puisque dans un EPA les personnels sont essentiellement de droit public (fonctionnaires et contractuels).

Cette forme juridique constitue aussi une garantie sur l'avenir pour que, petit à petit, les personnels fonctionnaires et contractuels de droit public ne soient pas remplacés par des contractuels de droit privé. Bien entendu, l'EPA proposé comporte un caractère dérogatoire aux EPA habituels puisque la possibilité y est maintenue de recruter des personnels de droit privé. Ce ne sont sans doute pas les seules dérogations.

Nous pouvons saluer à ce niveau les avancées obtenues au regard de l'annonce initiale du 22 juillet de l'abandon des recrutements de fonctionnaires dans ce secteur et le transfert sans autre forme de procès annoncé par la ministre le 29 mars à l'EPIC.

La suite des discussions sur l'EPA ont abouti à un premier relevé de décisions le 7 juin qui reprenait les engagements ministériels notamment ceux pour assurer la pérennité et les équilibres entre recrutement de salariés de droit privé et de droit public.

C'est le sens de l'inscription, au final, dans le projet de protocole d'accord global, du lancement, avant tout débat législatif, d'une négociation, sous l'égide du ministère, d'un accord collectif préparé à partir d'une cartographie initiale des emplois et des métiers qui indiquerait les perspectives d'évolutions des uns et des autres à un premier terme de 3 ans.

Cet accord essentiel constituera la seconde étape de la négociation engagée. Nous devons nous assurer que si la loi n'y fait pas référence, les moyens de sa mise en œuvre soient effectivement assurés.

Nous avons insisté pour que les décrets en conseil d'Etat soient au préalable soumis à la concertation. Nous avons même parlé de négociation pour veiller à ce que les engagements pris ne soient pas détournés des orientations initiales. Ce n'est pas gagné !

La création et le fonctionnement des comités de suivi sont également des éléments essentiels à la réussite de la réforme et de notre engagement à la soutenir.

## **En conclusion**

La mobilisation des militants, des personnels mais aussi la période pré électorale et la volonté du cabinet ministériel d'avancer plutôt en concertation que dans un bras de fer nous ont permis d'agir en responsabilité et d'obtenir de réelles progressions au regard du projet initial.

L'évolution de la nature juridique de l'établissement, les garanties annoncées pour les personnels, la poursuite des négociations constituent des éléments positifs à mettre au crédit des mobilisations et de la volonté de négociation de la CFDT avec d'autres pour contrer les dangers du projet initial.

Cet accord comporte en outre de réels engagements, Ils contraindront nos interlocuteurs à ne pas se laisser déborder par des parlementaires plus libéraux parfois que jamais. Par contre, l'absence d'accord laisserait le champ libre à toutes les dérives même si l'accord ne nous en préservera pas totalement.

Un accord au final pour préserver et assurer les intérêts de personnels avec à terme, nous l'espérons, de réels éclairages sur leurs emplois et leurs localisations, leurs avenir professionnels, leurs carrières, leurs rémunérations et la nature du dialogue social qui sera conduit autour de ces sujets.

Merci de votre attention